

COMMUNE DE NONARDS**Délibération n° 2025-43 en date du 17 décembre 2025 portant mise à jour du tableau des emplois – suppression de postes**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 17/12/2025 à 19 heures 30 selon la convocation en date du 11/12/2025, sous la présidence du maire, Monsieur ROCHE Daniel. Madame GRANVAL Pierrette est désignée secrétaire de séance.

Membres	11
Présents	09
Représentés	01
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

Présents : FAVAREL Marie, GRANVAL Pierrette, MAZEYRIE Bérangère, BOISSARIE Laurent, CAUVIN Jean-Jacques, VANTALON Marc, ROCHE Daniel, DORRIVAL COULOUMY Colette, BARRIERE Franck

Représentés : ROCHE Daniel représente Michelle Barrière

Absent : BORDES François

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Vu l'avis du comité social territorial en date du 14 octobre 2025.

Le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services :

- **la suppression** de 1 emploi d'Adjoint technique à temps non complet à raison de 14h88 à compter du 1^{er} juillet 2025
- **la suppression** de 1 emploi d'Adjoint technique à temps non complet à raison de 12h60 à compter du 1^{er} septembre 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la suppression d'emplois ainsi proposés.

Le tableau des emplois est modifié comme suit, à compter du 01/09/2025 :

<u>Filière</u>	<u>Grade</u>	<u>Temps travail hebdomadaires</u>	<u>Ancien effectif</u>	<u>Nouvel effectif</u>
Technique	Adjoint technique principal	35 H	1	0
Animation	Adjoint d'animation	4 H 72	0	1
Technique	Adjoint technique	22 H 40	1	1
Administrative	Rédacteur	35 H	1	0

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans des emplois seront inscrits au budget, chapitre 12 article 6413.

Pour extrait certifié conforme, au registre sont les signatures.

Fait à Nonards, le 17 décembre 2025

Le Maire, Daniel ROCHE

